



Luxembourg, le 20 octobre 2014

Communiqué de presse

Le 14 octobre, monsieur le premier ministre, Xavier Bettel, a dévoilé dans son discours sur l'état de la nation toute une panoplie de mesures d'épargne visant à réduire au maximum le coût de l'appareil administratif de l'Etat. Au niveau de l'enseignement secondaire il a dit la phrase cryptique que seules seraient encore rémunérées les leçons effectivement prestées

Par la présente, la FEDUSE/Enseignement – CGFP tient à exprimer son profond **désaccord** aussi bien par rapport à la **manière d'agir** du gouvernement que par rapport à l'**analyse superficielle et injuste** qui l'ont porté à vouloir introduire des mesures iniques qui produiront bien plus de frustrations et d'opposition parmi les agents les plus engagés dans notre enseignement que d'économies financières.

Quant à la manière d'agir :

Monsieur le premier ministre a présenté ces mesures comme s'il s'agissait de faits accomplis à réaliser incessamment alors qu'aucune concertation n'a eu lieu auparavant avec les représentants ni de la FEDUSE ni des autres syndicats. Ainsi, ce n'est que le matin-même du discours que Monsieur le ministre de Education nationale, Claude Meisch, a fait savoir lors d'un bref coup de téléphone que les épargnes visées se situaient au niveau des classes terminales, où la période des examens ne serait plus rémunérée vu que ces classes n'y ont plus de cours. La FEDUSE demande au gouvernement, et en premier lieu à monsieur Meisch, s'il compte faire passer au forceps des **mesures d'épargne faciles et à la va-vite** ou s'il compte consulter les syndicats afin d'élaborer d'un commun accord des mesures visant vraiment à **optimiser l'organisation de l'Education nationale** tout en la simplifiant. La FEDUSE demande pourquoi **aucune réunion de concertation** n'a eu lieu à ce sujet. De plus, la FEDUSE se demande pourquoi monsieur le ministre, après avoir proposé au printemps à la FEDUSE de lui soumettre toutes les informations dont le syndicat aurait besoin pour pouvoir mener des négociations en toute transparence, **n'a pas réagi** à la liste de questions introduite par la FEDUSE début mai. Que doit-on déduire de ces atermoiements de la part du MENJE, attitude bien loin des coutumes et des règles jusqu'alors toujours respectées par les ministres antérieurs ? La FEDUSE constate que la promesse du gouvernement d'agir en toute transparence et en concertation avec les acteurs concernés n'est qu'un **leurre**. Quand le gouvernement, et le MENJE en particulier, comptera-t-il enfin **instaurer un dialogue social digne de ce nom** ?

Quant aux mesures :

La FEDUSE s'insurge et s'indigne contre le **propos inique et insidieux** du premier ministre : « Ett ginn nëmmen déi Stonne bezuelt, déi och gehale ginn ! » Elle **rejette l'accusation cachée** comme quoi les enseignants du secondaire seraient en partie rémunérés pour du travail qu'ils ne fourniraient pas.

S'il est vrai que les titulaires n'ont plus de cours à prester à partir de la période d'examen, ils ne seront pas au chômage dès lors, bien au contraire ! Rédaction des questionnaires, réunions de concertation, surveillances aux examens, corrections, double corrections, triple corrections, organisation des repêchages, examens oraux avec déplacements à travers tout le pays, organisation et correction des épreuves

complémentaires sont autant d'engagements que les enseignants sont amenés à prêter dans des délais très serrés. Quiconque oserait décrire ces engagements comme anodins est vivement invité à s'y essayer ne serait-ce que pour une semaine. Quant aux indemnités d'examen, il faut savoir qu'elles ne compensent en aucune manière le salaire que les enseignants en terminale perdraient par cette mesure d'épargne parfaitement injustifiée et injuste.

Si le gouvernement entend **garantir une rémunération correcte** du travail presté, il devra **revoir à la hausse les coefficients** des leçons prestées en classe de terminale, les **indemnités d'examen**, les **décharges pour l'encadrement** des élèves pendant les **stages** et **projets** ainsi qu'en général la rémunération des **services prestés par les enseignants en dehors de leur tâche d'enseignement**. Il devra aussi revoir à la hausse la rémunération des **heures supplémentaires** qu'il impose aux enseignants.

De plus, la FEDUSE est choquée quant aux conséquences que cette mesure inconsidérée devra forcément entraîner. Si l'enseignant est moins rémunéré pour encadrer certaines classes, il doit prendre à sa charge plus de classes pour réaliser une tâche complète. Or, ce qui peut paraître simplement logique et limité à des cas de figure isolés, cache en réalité une situation explosive. En effet, il faut savoir que le principe n'est pas nouveau et qu'il est appliqué depuis bon nombre d'années pour compenser les périodes de stages dans les classes de l'enseignement secondaire technique (EST) et de la Formation professionnelle. Depuis la réforme de la Formation professionnelle, ce phénomène battra son plein cette année-ci où la première promotion d'élèves conclura sa formation par le « Projet intégré final (PIF) ». Vu le PIF et compte tenu des stages que les élèves ont à suivre, le dernier semestre par exemple est ramené de 18 semaines à 9 semaines seulement. Les conséquences sont dramatiques et pour les enseignants et pour les élèves. Les enseignants sont censés **traiter la matière d'un semestre en la moitié du temps**, ce qui **impose** aussi un **rythme effréné aux élèves** et qui est **aux antipodes de l'idée de leur garantir des conditions au moins honnêtes** pour leur apprentissage.

Compte tenu de ces constats, la FEDUSE lance un appel vigoureux à M. Meisch de **retirer les mesures sélectives à l'égard des enseignants du secondaire** ou des fonctionnaires de l'Etat en général et de **s'engager dans un discours sincère et transparent** visant au **développement pédagogique et didactique** ainsi qu'à **l'optimisation du système scolaire luxembourgeois** au lieu de **cacher les problèmes par des mesures d'épargnes à l'arrachée** qui ne présentent qu'une solution de facilité **au dépens des enseignants et surtout des élèves**.

Par ailleurs, la FEDUSE rappelle que seuls les enseignants du secondaire ont été prêts à faire des concessions dans le contexte de l'austérité, acceptant **déjà une augmentation considérable de leur tâche en 2007**, mesure que même l'ancien premier ministre avait la grandeur de reconnaître et de louer publiquement, alors que d'autres carrières ont connu des avancements tant au niveau de leur rémunération que de leurs attributions. Ainsi il est absolument intolérable que les professeurs soient à nouveau la cible privilégiée des mesures d'austérité du gouvernement, et ceci doublement aussi bien à travers leur statut de fonctionnaires de l'État que spécifiquement en tant qu'enseignants.

La FEDUSE en tout cas prendra ses responsabilités et **se réservera toute action syndicale nécessaire** au cas où le MENJE ne serait pas prêt à infléchir sa position. Dans le présent cas de figure, la FEDUSE **n'exclut aucune mesure syndicale** pour faire valoir les droits des enseignants à un traitement équitable de la part du gouvernement. Elle lance un **appel urgent et insistant** au premier ministre et au ministre de l'Education nationale afin qu'ils reconsidèrent leurs propos s'ils ne veulent pas **mettre en danger la paix sociale si cruciale dans le secteur de l'Education**.

Le comité de la FEDUSE/Enseignement - CGFP